



## COMMUNIQUÉ

3 octobre 2014

### **Le maire d'Aubervilliers, Pascal Beudet demande au préfet d'exercer son pouvoir de réquisition sur les bâtiments publics ou privés vacants depuis plusieurs années.**

Le maire d'Aubervilliers, Pascal Beudet a adressé une lettre au Préfet de Seine-Saint-Denis pour lui demander d'exercer son pouvoir de réquisition de bâtiments publics ou privés inoccupés depuis plusieurs années.

Aubervilliers mène une politique volontariste en faveur du droit au logement avec notamment 44% de logements sociaux et fait face à de multiples difficultés. Celles-ci sont dues à l'absence de prise en compte dans l'ensemble des communes du devoir de construire et de proposer des logements accessibles aux familles les plus démunies. De ce fait, nombre de familles vivent dans des appartements largement dégradés aux loyers exorbitants. D'autres, vivant en France et y travaillant, ne peuvent accéder à des logements pérennes du fait de l'absence de régularisation de leur situation administrative et sont victimes de marchands de sommeil.

Aujourd'hui, plusieurs ménages dépourvus de logement se retrouvent en très grande précarité. Alors que la majorité d'entre eux a été reconnue prioritaire au titre du droit à l'hébergement opposable (D.A.H.O), aucune proposition d'hébergement ne leur a été apportée par le SAMU Social.

Faute de solution, ces ménages doivent pouvoir trouver refuge dans des bâtiments réquisitionnés par l'Etat.

La Municipalité